

Pour une imposition plus adaptée à la réalité de familles : OUI à la loi fédérale sur l'imposition individuelle

L'évolution des manières de « faire famille » ces dernières décennies rend nécessaire l'adaptation de la fiscalité de manière à ce que les couples mariés ou en concubinage soient soumis au même régime fiscal.

Fidèle à sa mission de soutenir et promouvoir une politique familiale cohérente, plurielle et équitable dans notre canton, Pro Familia Vaud soutient en grande majorité la loi fédérale sur l'imposition individuelle soumise à la population le 8 mars 2026.

Après plusieurs années de débats, les Chambres fédérales ont adopté en 2025 une loi sur l'imposition individuelle. Ce texte s'inscrit en tant que contre-projet indirect à l'initiative populaire « Pour des impôts équitables » lancée en 2021. L'initiative sera retirée à condition que la loi soit mise en vigueur. Suite à deux référendums contre le texte législatif, la population est appelée à se prononcer.

Le Comité de Pro Familia Vaud se positionne en faveur de l'introduction de l'imposition individuelle qu'il mentionnait déjà dans son cahier « Attentes des familles » publié en 2016. Cette réforme permettrait de tenir compte de l'évolution de la société et de la diversité des modèles familiaux afin de tendre à une meilleure équité fiscale entre les couples mariés et les couples en concubinage.

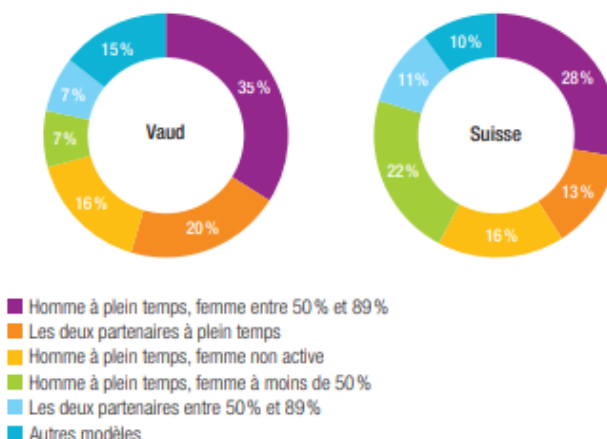
Actuellement, les couples mariés sont imposés conjointement sur la base d'une déclaration commune alors que les couples en concubinage sont imposés séparément. Ce régime a été conçu sur un modèle familial traditionnel : un couple marié dont les revenus sont assurés principalement par l'un des conjoints.

Or, depuis une dizaine d'années, au sein des couples avec enfants, l'activité rémunérée des femmes n'a cessé d'augmenter.

En 2023, dans 62% de ces ménages, les deux parents sont professionnellement actifs à un taux d'activités entre 50 et 100%.

Seulement 16% de ces ménages vivent avec un seul revenu¹.

[F3] MODÈLE D'ACTIVITÉ DES COUPLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 13 ANS, 2023

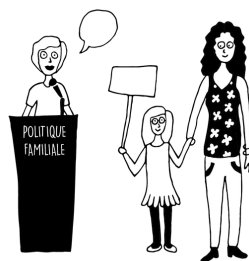


Numerus 7-2024

¹ Numerus no 7 – novembre 2024 - Statistique Vaud - www.vd.ch/statvd



PRISE DE POSITION



Pour le Comité de Pro Familia Vaud, cette réforme de la fiscalité est une adaptation nécessaire à l'évolution de la société, en particulier face à la constante augmentation des femmes sur le marché du travail ces dernières années.

De plus, la question fiscale ne devrait plus être un élément déterminant lors du choix d'un couple de se marier ou de vivre en concubinage.

Enfin, l'imposition individuelle renforcerait la liberté et l'autonomie de chacune et de chacun.

Pour toutes ces raisons, la grande majorité du Comité de Pro Familia Vaud soutient la loi fédérale sur l'imposition individuelle soumise à votation le 8 mars 2026 !

Pour toute information complémentaire :

Valérie Induni
Présidente Pro Familia Vaud

presidence@profamiliavaud.ch

Michèle Theytaz Grandjean
Secrétaire générale

021 341 90 72
du lundi au mercredi

contact@profamiliavaud.ch